



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 11 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le cinq décembre deux mil dix-huit, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Nicolas LANGLOIS, Gill GERYL, Lucien LECANU, François LEFEBVRE, Bruno BIENAIME, Daniel LEFEVRE, Guy SENEAL, Frédéric WEISZ, Annie PIMONT, Jean-Claude GROUT, Christophe LOUCHEL (questions n°3 à 24), Michel MENAGER, Patricia RIDEL, Frédéric ELOY (questions n°23 à 57), Sabine AUDIGOU, Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, André GAUTIER, Annie OUVRY, Bernard BREBION, Sandra JEANVOINE (questions n°1 à 50), Jean-Jacques BRUMENT (questions n°1 à 43), Christine GODEFROY (question n°1 à 43), Véronique MPANDOU, Imelda VANDECANDELAERE, Bérénice AMOURETTE, Bernard MACHEMEHL, Odile VILLARD (questions n°1 à 31), Franck SOTTOU.

Absents : Christophe LOUCHEL (questions n°1 et 2 ; donne procuration à Jean-Claude GROUT aux questions n°25 à 57), Emmanuelle CARU-CHARRETON (donne procuration à Patricia RIDEL), Maryline FOURNIER (donne procuration à Guy SENEAL), Isabelle DUBUFRESNIL, Marie-Laure DUFOUR (donne procuration à Bérénice AMOURETTE), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Marie-Luce BUICHE (donne procuration à Patrick CAREL), Frédéric ELOY (questions n°1 à 22) Florent BUSSY (donne procuration à Frédéric WEISZ), Paquita CLAPISSON (donne procuration à Lucien LECANU), Jolanta AVRIL (donne procuration à Frédéric ELOY aux questions n° 23 à 57), Isabelle BOUVIER-LAFOSSE (donne procuration à Joël MENARD), Elodie ANGER (donne procuration à Sabine AUDIGOU), Jean BAZIN (donne procuration à André GAUTIER), Virginie LEVASSEUR (donne procuration à Annie OUVRY), Sandra JEANVOINE (questions n°51 à 57), Jean-Jacques BRUMENT (questions n°44 à 57), Christine GODEFROY (questions n°44 à 57), René DESPREZ (donne procuration à Jean-Jacques BRUMENT aux questions n°1 à 43), Odile VILLARD (questions n°32 à 57), Claude PETITEVILLE, Claude FERCHAL (donne procuration à Imelda VANDECANDELAERE), Lionel AVISSE (donne procuration à Annie PIMONT).

Secrétaire de séance : Bruno BIENAIME.

- ⇒ **Monsieur Bruno BIENAIME, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.**
- ⇒ **Approbation à l'unanimité du compte rendu des décisions prises par le Président.**
- ⇒ **DÉLIBÉRATIONS :**

- **FINANCES**

11-12-18/01 – Budget principal 2018 – Dissolution de la Maison de l'Emploi et de la Formation et admission en créance éteinte du remboursement des avances de trésorerie accordées par Dieppe-Maritime

Rapporteur : M. le Président

Il a été pris acte de dissolution de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dieppois et a été admis en créance éteinte, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR) et M. Franck SOTTOU), la somme de 143 342,59 € correspondant au solde des avances de trésorerie accordées par Dieppe-Maritime à l'association.

11-12-18/02 – Budget principal 2018 – Décision modificative n°2**Rapporteur : M. le Président**

Il a été adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR) et M. Franck SOTTOU), la décision modificative n° 2 suivante du budget principal pour 2018 :

- en section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
042	6745	90	P050203	O	Subventions personnes de droit privé	390 000 €	
Total chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections						390 000 €	
023	023	01		R	Virement à la section d'investissement	-390 000 €	
Total chapitre 023 – Virement à la section d'investissement						-390 000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 2						0 €	

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- en section de d'investissement :

Chapitre	Nature	Fonction	Op	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	01		R	Virement de la section d'investissement		-390 000 €
Total chapitre 021 – Virement de la section d'investissement							-390 000 €
27	274	90	P050203	R	Prêts		-390 000 €
27	2764	90	P050203	R	Créances s/partic. & autr. pers dt privé	-360 000 €	
Total chapitre 27 – Autres immobilisations financières						-360 000 €	-390 000 €
020	020	01		R	Dépenses imprévues	-30 000 €	
Total chapitre 020 – Dépenses imprévues						-30 000 €	
040	274	01	P050203	P	Prêts		390 000 €
Total chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections							390 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 2						-390 000 €	-390 000 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

11-12-18/03 – Budget annexe de l'assainissement 2018 – Décision modificative n° 2**Rapporteur : M. le Président**

Il a été adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR)), la décision modificative n° 2 suivante du budget annexe de l'assainissement pour 2018 :

- En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
67	6718	R	Autr. charg. exception. s/op de gestion	30 000 €	
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles				30 000 €	
023	023	R	Virement à la section d'investissement	-30 000 €	
Total chapitre 023 – Virement à la section d'investissement				-30 000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 2				0 €	

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- En section de d'investissement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	R	Virement de la section d'investissement		-30 000 €
Total chapitre 021 – Virement de la section d'investissement					-30 000 €
23	2315	R	Immob. en cours instal. ma.t & out. techn.	-30 000 €	
Total chapitre 23 – Immobilisations en cours				-30 000 €	
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 2				-30 000 €	-30 000 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

11-12-18/04 – Budget annexe de l'eau 2018 – Décision modificative n°1**Rapporteur : M. le Président**

Il a été adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR)), la décision modificative n° 1 suivante du budget annexe de l'eau pour 2018, en section d'exploitation :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
67	673	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	147 500 €	
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles				147 500 €	
77	773	R	Mandats annulés sur exercices antérieurs		147 500 €
Total chapitre 77 – Produits exceptionnels					147 500 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1				147 500 €	147 500 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

11-12-18/05 – Budget annexe de ZAE 2018 – Décision modificative n°2**Rapporteur : M. le Président**

Il a été adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR)), la décision modificative n° 2 suivante du budget ZAE pour 2018, en section de d'investissement :

Chapitre	Nature	Fonction	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2031	90	R	Frais d'études	10 000 €	
Total chapitre 20 – Immobilisations corporelles					10 000 €	
23	2313	90	R	Immobilisations en cours - Constructions	-10 000 €	
Total chapitre 23 – Immobilisations en cours					-10 000 €	
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 2					0 €	

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

11-12-18/06 – Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés 2018 – Décision modificative n°1**Rapporteur : M. le Président**

Il a été adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR)), la décision modificative n° 1 suivante du budget déchets ménagers et assimilés pour 2018 :

- en section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Fonction	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
65	65548	812	R	Autres contributions	586 500 €	
Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante					586 500 €	
67	6718	812	R	Autr. charg. exception. s/op de gestion	10 000 €	
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles					10 000 €	
70	70878	812	R	Rembours frais d'autres redevables		89 000 €
Total chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses						89 000 €
042	6811	812	R	Dotation amort. immob incor. & corp	113 988 €	
042	777	812	R	Qte-part subv. inv. transf. cpte résult		10 544 €
Total chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections					113 988 €	10 544 €
023	023	812	R	Virement à la section d'investissement	-610 944 €	
Total chapitre 023 – Virement à la section d'investissement					-610 944 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1					99 544 €	99 544 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- En section de d'investissement :

Chapitre	Nature	Fonction	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	812	R	Virement de la section d'investissement		-610 944 €
Total chapitre 021 – Virement de la section d'investissement						-610 944 €
21	2188	812	R	Autres immobilisations corporelles	-507 500 €	
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles					-507 500 €	
040	13913	812	P	Sub. inv. tranf. cpte résult - Départements	888 €	
040	139158	812	P	Sub. inv. tranf. cpte résult – Autres group	8 840 €	
040	13918	812	P	Sub. inv. tranf. cpte résult - Autres	816 €	
040	28031	812	P	Amort. immob. frais d'études		-581 €
040	28051	812	P	Amort. immob. concessions & droits simil		1 680 €
040	28148	812	P	Amort. immob. const. s/sol d'autrui		4 245 €
040	28152	812	P	Amort. immob. installations de voirie		-765 €
040	281728	812	P	Amort. immob. autres agencts & aménagts		44 €
040	281731	812	P	Amort. immob. bâtiments publics		-386 €
040	281735	812	P	Amort. immob. instal. gén. ag. Am constr.		-1 140 €
040	281748	812	P	Amort. immob. const. s/sol d'autrui		-1 186 €
040	28182	812	P	Amort. immob. matériel de transport		6 948 €

Chapitre	Nature	Fonction	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
040	28183	812	P	Amort. immob. matériel bureau & inform.		1 959 €
040	28184	812	P	Amort. immob. mobilier		-85 204 €
040	28188	812	P	Amort. immob. autres immob. corporelles		188 374 €
Total chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections					10 544 €	113 988 €
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1					-496 956 €	-496 956 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

11-12-18/07 – Budget annexe Office de Tourisme commercialisation produits touristiques – Décision modificative n°1

Rapporteur : M. le Président

Il a été adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR)), la décision modificative n° 1 suivante du budget annexe Office de Tourisme commercialisation produits touristiques pour 2018, en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes	
65	6541	R	Créances admises en non-valeur	140 €		
Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante				140 €		
022	022	R	Dépenses imprévues	- 140 €		
Total chapitre 022 – Dépenses imprévues				-140 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1				0 €		

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

11-12-18/08 – Reversement d'excédent du budget annexe « Commercialisation de produits touristiques et dérivés » au budget principal de la régie Office de Tourisme Dieppe-Maritime pour 2018

Rapporteur : M. le Président

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR), le reversement d'excédent du budget annexe « commercialisation de produits touristiques et dérivés » au profit du budget principal de la régie Office de Tourisme Dieppe-Maritime à hauteur de 70 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la régie Office de Tourisme Dieppe-Maritime et budget annexe « commercialisation de produits touristiques et dérivés » de la régie Office de Tourisme Dieppe-Maritime pour 2018.

11-12-18/09 – Budget régie commercialisation produits touristiques 2018 – Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR), de déclarer irrécouvrable et d'admettre en non-valeur les créances désignées ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant TTC	Justification d'admission en non-valeur
2013	352	PARTENARIAT	137,50 €	Poursuite sans effet
Total HT			137,50 €	

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Régie Commercialisation Produits Touristiques pour l'exercice 2018.

11-12-18/10 – Budget principal 2019 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**Rapporteur : M. le Président**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR), à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 selon les affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2018 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2019
20	2031	Frais d'études -	454 920 €	113 730 €	113 000 €
20	2051	Concessions et droits similaires	98 000 €	24 500 €	24 000 €
Total chapitre 20 – Immobilisations corporelles			552 920 €	138 230 €	137 000 €
204	2041411	Subventions équipt versées communes groupement	240 104 €	60 026 €	0 €
204	2041412	Subventions équipt versées communes groupement	999 160 €	249 790 €	0 €
204	2041582	Subventions équipt versées autres groupements	44 560 €	11 140 €	0 €
204	20421	Subventions équipt versées personnes droit privé	52 428 €	13 107 €	0 €
204	20422	Subventions équipt versées personnes droit privé	947 600 €	236 900 €	0 €
Total chapitre 204 – Subventions d'équipement versées			2 283 852 €	570 963 €	0 €

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2018 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2019
21	2111	Terrains nus	96 018 €	24 004 €	0 €
21	2115	Terrains bâtis	5 000 €	1 250 €	0 €
21	2135	Installations gén. agencts, aménagts constructions	445 000 €	111 250 €	50 000 €
21	2145	Constructions sur sol d'autrui	615 200 €	153 800 €	10 000 €
21	2152	Installations de voirie	944 800 €	236 200 €	236 000 €
21	21538	Autres réseaux	29 160 €	7 290 €	7 000 €
21	21745	Construc. s/sol d'autrui Install. gén. agencts, aménagts	27 000 €	6 750 €	6 000 €
21	217538	Autres réseaux	1 920 000 €	480 000 €	200 000 €
21	2182	Matériel de transport	83 917 €	20 979 €	20 000 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	68 100 €	17 025 €	17 000 €
21	2184	Mobilier	10 000 €	2 500 €	2 500 €
21	2188	Autres immobilisations incorporelles	117 500 €	29 375 €	20 000 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			4 361 695 €	1 090 423 €	568 500 €
23	2313	Constructions	19 500 €	4 875 €	0 €
23	2314	Constructions s/sol d'autrui	30 000 €	7 500 €	0 €
Total chapitre 23 – Immobilisations en cours			49 500 €	12 375 €	0 €
27	275	Dépôts et cautionnements versés	25 000 €	6 250 €	0 €
Total chapitre 27 – Immobilisations financières			25 000 €	6 250 €	0 €
TOTAL GENERAL			7 272 967 €	1 818 241 €	705 500 €

11-12-18/11 – Budget annexe de l'assainissement 2019 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR), à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 selon les affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2018 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2019
21	2111	Terrains nus	5 000 €	1 250 €	0 €
21	21532	Inst., mat. & outil. techn. réseaux assainissement	150 000 €	37 500 €	37 500 €
21	21562	Inst., mat. & outil. techn. matériel spécifique	35 200 €	8 800 €	8 800 €
21	217351	Immob. reçues mise à dispo bâtiment exploitation	80 000 €	20 000 €	20 000 €
21	217532	Immob. reçues mise à dispo réseaux assainisst	1 133 500 €	283 375 €	283 000 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			1 403 700 €	350 925 €	349 300 €
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	5 235 545 €	1 308 886 €	1 308 000 €
23	2317	Immobilisations reçues au titre de mise à dispo	2 064 000 €	516 000 €	516 000 €
Total chapitre 23 – Immobilisations corporelles			7 299 545 €	1 824 886 €	1 824 000 €
TOTAL GENERAL			8 703 245 €	2 175 811 €	2 173 300 €

11-12-18/12 – Budget annexe de l'eau 2019 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR), à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 selon les affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2018 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2019
20	2031	Frais d'études	43 500 €	10 875 €	10 875 €
Total chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			43 500 €	10 875 €	0 €
21	21728	Immob. reçues mise à dispo autres terrains	502 200 €	125 550 €	125 550 €
21	217451	Immob. reçues mise à dispo bât. expl. instal gén.	54 500 €	13 625 €	13 625 €
21	217531	Immob. reçues mise à dispo réseaux add. eau	968 000 €	242 000 €	242 000 €
21	217561	Immob. reçues mise à dispo matériels spécifique	206 000 €	51 500 €	51 500 €
21	217562	Immob. reçues mise à dispo matériels spécifiques	9 000 €	2 250 €	0 €
21	2182	Matériel de transport	12 000 €	3 000 €	0 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			1 751 700 €	437 925 €	432 675 €
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	1 497 883 €	374 470 €	374 000 €
23	2317	Immobilisations reçues au titre de mise à dispo	294 000 €	73 500 €	73 500 €
Total chapitre 23 – Immobilisations corporelles			1 791 883 €	447 970 €	447 500 €
TOTAL GENERAL			3 543 583 €	885 895 €	880 175 €

11-12-18/13 – Budget transports publics 2019 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**Rapporteur : M. le Président**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR), à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 selon les affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2018 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2019
21	2148	Constructions sur sol d'autrui	802 000 €	200 500 €	30 000 €
21	2157	Agencés & aménagés matériel & out. industriels	5 000 €	1 250 €	0 €
21	21748	Constructions s/ sol d'autrui – Autr. constructions	20 700 €	5 175 €	0 €
21	2181	Instal. gén., agencements, aménagements divers	20 000 €	5 000 €	5 000 €
21	2183	Matériel de bureau & informatique	1 400 €	350 €	350 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	10 000 €	2 500 €	2 500 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			859 100 €	214 775 €	37 850 €
23	2314	Constructions sur sol d'autrui	5 000 €	1 250 €	0 €
23	2317	Immobilisations reçues au titre de mise à dispo	200 000 €	50 000 €	20 000 €
Total chapitre 23 – Immobilisations corporelles			205 000 €	51 250 €	0 €
27	275	Dépôts et cautionnements versés	100 €	25 €	0 €
Total chapitre 27 – Immobilisations financières			100 €	25 €	0 €
TOTAL GENERAL			1 064 200 €	266 050 €	57 850 €

11-12-18/14 – Budget ZAE 2019 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**Rapporteur : M. le Président**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR), à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 selon les affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2018 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2019
20	2031	Frais d'études	10 000 €	2 500 €	2 500 €
Total chapitre 20 – Immobilisations corporelles			10 000 €	2 500 €	2 500 €
21	2135	Instal. gén., agents, aménagts des constructions	31 515 €	7 878 €	7 800 €
21	2188	Autres immobilisations incorporelles	5 000 €	1 250 €	1 250 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			36 515 €	9 128 €	9 050 €
23	2313	Immobilisations en cours constructions	2 000 €	500 €	0 €
Total chapitre 23 – Immobilisations corporelles			2 000 €	500 €	0 €
TOTAL GENERAL			48 515 €	12 128 €	11 550 €

11-12-18/15 – Budget Déchets Ménagers et assimilés 2019 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR), à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 selon les affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2018 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2019
20	2031	Frais d'études	70 000 €	17 500 €	17 500 €
20	2051	Concessions et droits similaires	55 000 €	13 750 €	2 500 €
Total chapitre 20 – Immobilisations corporelles			125 000 €	31 250 €	20 000 €
21	21731	Constructions s/sol d'autrui	298 000 €	74 500 €	30 000 €
21	21748	Construction s/sol d'autrui – Autres constructions	680 000 €	170 000 €	0 €
21	2182	Matériel de transport	150 000 €	37 500 €	37 500 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	9 200 €	2 300 €	2 300 €
21	2184	Mobilier	3 250 €	812 €	800 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	1 126 962 €	281 740 €	100 000 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			2 267 412 €	566 852 €	170 600 €
23	2313	Immobilisations en cours constructions	2 000 €	500 €	0 €
Total chapitre 23 – Immobilisations corporelles			2 000 €	500 €	0 €
TOTAL GENERAL			2 394 412 €	598 602 €	190 600 €

11-12-18/16 – Budget principal Office de Tourisme 2019 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**Rapporteur : M. le Président**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR), à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 selon les affectations suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au budget 2018 (budget primitif et décisions modificatives)	Plafond des dépenses autorisé (max 25 %)	Crédits ouverts par anticipation au budget 2019
20	2051	Concessions et droits similaires	2 800 €	700 €	700 €
Total chapitre 20 – Immobilisations corporelles			2 800 €	700 €	700 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	18 000 €	4 500 €	2 500 €
21	2184	Mobilier	10 000 €	2 500 €	2 500 €
21	2188	Autres immobilisations incorporelles	38 000 €	9 500 €	9 500 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles			66 000 €	16 500 €	14 500 €
TOTAL GENERAL			68 800 €	17 200 €	15 200 €

11-12-18/17 – Attributions de compensation provisoires aux communes pour 2019 – Versement par douzièmes**Rapporteur : M. le Président**

Le montant des attributions de compensation provisoires dues aux communes pour l'exercice 2019 a été fixé, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR)), à la somme totale de 7 987 384,98 €. Le détail figure en annexe à la délibération.

Le versement s'effectuera par douzièmes à compter du mois de janvier 2019

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2019.

11-12-18/18 – Solitaire du Figaro 2019 – Mécénat**Rapporteur : M. le Président**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à signer les futures conventions de mécénat et à accepter les dons s'y rapportant dans le cadre de la Solitaire du Figaro 2019.

- **INSTANCES**

11-12-18/19 – Application du droit des sols – Remboursement par Dieppe-Maritime aux communes non suivies par l'Etat d'une partie des frais engagés en 2018

Rapporteur : M. le Président

Il a été acté, à l'unanimité, le principe d'un remboursement par Dieppe-Maritime aux communes non suivies par l'Etat d'une partie des frais engagés pour l'application du droit des sols à hauteur de 1€ par habitant, soit un total de 17 193 €.

La dépense correspondante sera inscrite sur le budget principal de Dieppe-Maritime pour 2018.

11-12-18/20 – GEMAPI – Approbation des statuts du Syndicat des Bassins Versants Saane, Vienne et Scie et désignation des représentants de Dieppe-Maritime

Rapporteur : Mme Annie PIMONT

Il a été approuvé à l'unanimité, la modification statutaire proposée par le Syndicat des Bassins Versants de la Saane, Vienne et Scie incluant la modification de l'extension du périmètre sur la partie du territoire concerné de la Ville de Dieppe. Monsieur le Président a été autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette modification.

Les représentants de Dieppe-Maritime pour le collège GEMAPI du Syndicat des Bassins Versants de la Saane, Vienne et Scie ont désignés comme suit :

- Titulaires : Mme Dominique PAUL, M. Bernard LEFRANCOIS, M. Daniel LECLERC, Mme Annie PIMONT, M. Bernard BAZILLE, M. Jean-Pierre BOITTOUT, M. Didier MORALES.
- Suppléants : M. Louis VOISIN, M. Michel LEVASSEUR, M. Frédéric WEISZ, Mme Dominique PETITJEAN-CORRIERAS, Mme Josiane POYER, M. Frédéric CANTO, M. Max GUYOUMARD.

Les représentants de Dieppe-Maritime pour le collège hors GEMAPI du Syndicat des Bassins Versants de la Saane, Vienne et Scie ont désignés comme suit :

- Titulaires : Mme Dominique PAUL, M. Bernard LEFRANCOIS, M. Daniel LECLERC, Mme Annie PIMONT, M. Bernard BAZILLE, M. Jean-Pierre BOITTOUT, M. Didier MORALES.
- Suppléants : M. Louis VOISIN, M. Michel LEVASSEUR, M. Frédéric WEISZ, Mme Dominique PETITJEAN-CORRIERAS, Mme Josiane POYER, M. Frédéric CANTO, M. Max GUYOUMARD.

La dépense qui en résulte sera imputée sur le budget principal de Dieppe-Maritime pour l'année 2019.

11-12-18/21 – Contrat de partenariat et d'affrètement relatif à l'accueil de la Frégate Hermione à Dieppe

Rapporteur : M. Bruno BIENAIME

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à la majorité des suffrages exprimés (5 voix contre : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Mme Virginie LEVASSEUR) et M. Franck SOTTOU ; 11 abstentions : M. Jean-Claude GROUT, M. Bernard BREBION, Mme Sandra JEANVOINE, M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour M. René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR) et Odile VILLARD), à signer le contrat de partenariat avec l'Association Hermione-Lafayette et tout document afférent.

La dépense qui en résulte sera imputée sur le budget principal de Dieppe-Maritime pour l'année 2019.

11-12-18/22 – Syndicat Mixte pour la Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT) – Adhésion de Dieppe-Maritime et désignation de ses représentants

Rapporteur : M. le Président

Il a été approuvé à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre : M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour M. René DESPREZ) :

- la substitution de la Ville de Dieppe par Dieppe-Maritime au sein du SMPAT au 1^{er} janvier 2019,
- la nouvelle rédaction des statuts du SMPAT annexés à la délibération.

Les 5 représentants de Dieppe-Maritime pour siéger au Comité Syndical du SMPAT ont été désignés comme suit : M. Nicolas LANGLOIS, M. Sébastien JUMEL, M. Lucien LECANU, M. Dominique PATRIX et M. Gill GERYL.

Monsieur le Président a été autorisé à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

• **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

11-12-18/23 – Ouvertures dominicales pour l'année 2019 – Demandes des communes de Dieppe, de Martin-Eglise et de Saint-Aubin-sur-Scie

Rapporteur : M. Gill GERYL

Il a été donné, à l'unanimité, un avis favorable aux demandes de Dieppe, de Martin-Eglise et de Saint-Aubin-sur-Scie pour l'ouverture des établissements et magasins pour les six dimanches sollicités par commune.

11-12-18/24 – Définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Rapporteur : M. Gill GERYL

Il a été validé, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ)), la répartition des compétences commerce.

11-12-18/25 – Aide à l'immobilier d'entreprises – Convention avec la Région Normandie

Rapporteur : M. Gill GERYL

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération.

11-12-18/26 – Convention avec Rouen Normandy Invest (RNI)

Rapporteur : M. Gill GERYL

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. Franck SOTTOU), à signer la convention relative au partenariat avec Rouen Normandy Invest.

Le montant de 20 000 € correspondant à la contrepartie financière sera inscrit au budget de Dieppe-Maritime.

• **POLITIQUE DE LA VILLE**

11-12-18/27 – Programmation complémentaire – Politique de la ville 2018

Rapporteur : M. Gill GERYL

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération.

- **AMÉNAGEMENT**

11-12-18/28 – Concession d'Aménagement ZAC EUROCHANNEL – Bilan de clôture

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR) et M. Franck SOTTOU), le bilan de clôture arrêté au 31 décembre 2018, relatif à la concession d'aménagement de la ZAC EUROCHANNEL.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

11-12-18/29 – Concession d'Aménagement ZAC EUROCHANNEL – Transfert à la SHEMA

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR)), le bilan de reprise de la concession d'aménagement de la ZAC EUROCHANNEL par la SHEMA.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer l'avenant de transfert au Traité de Concession de la ZAC EUROCHANNEL, ainsi tout document afférent.

Les crédits seront inscrits au budget de Dieppe-Maritime

11-12-18/30 – Concession d'Aménagement ZAC EUROCHANNEL – Garantie d'emprunt

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été accordé à la SHEMA, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR)), une garantie à hauteur de 80% pour le remboursement de l'emprunt lié à la Concession d'Aménagement de la ZAC EUROCHANNEL auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine, dans le respect des règles prudentielles de limitation des risques prescrites par les articles L 2252-1 et D 1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

11-12-18/31 – Contrat de Territoire 2017-2021 – Subventions de Dieppe-Maritime

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été décidé d'accorder, à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre : M. Bernard BREBION et Mme Sandra JEANVOINE ; 5 abstentions : Mme Imelda VANDECANDEALAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR) et M. Franck SOTTOU), une subvention aux maîtres d'ouvrage des fiches-actions citées dans le contrat de territoire de Dieppe-Maritime 2017-2021.

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer les conventions d'attributions de subvention afférentes ainsi que tout document s'y rapportant.

Les crédits sont inscrits au budget de Dieppe-Maritime.

11-12-18/32 – Fonds de concours à la commune de Saint-Aubin-sur-Scie

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été accordé, à l'unanimité, un fonds de concours à la commune de Saint-Aubin-sur-Scie pour l'aménagement piétonnier de la rue des Canadiens, soit un montant de 24 347,00 €.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document afférent.

11-12-18/33 – Fonds de concours à la commune de Varengeville-sur-Mer

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été accordé, à la majorité des suffrages exprimés (4 voix contre : Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR) ; 8 voix ne prenant pas part au vote : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Virginie LEVASSEUR), M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour M. René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY et M. Franck SOTTOU), un fonds de concours à la commune de Varengeville-sur-Mer pour la construction d'une maison médicale, soit un montant de 36 632,00 €.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document afférent.

11-12-18/34 – Fonds de concours à la commune de Sauqueville

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été accordé, à l'unanimité, un fonds de concours à la commune de Sauqueville pour la réalisation de travaux de voirie en lien avec une activité économique, soit un montant de 18 659,00 €.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document afférent.

11-12-18/35 – Fonds de concours à la commune de Martigny

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été accordé, à l'unanimité, un fonds de concours à la commune de Martigny pour l'aménagement d'un parking à proximité des services publics, soit un montant de 18 359,10 €.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document afférent.

- **HABITAT**

11-12-18/36 – Délégation des aides à la pierre – Approbation du programme d'actions 2018 de la CLAH

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été approuvé, à l'unanimité, le programme d'actions 2018 de la CLAH annexé à la délibération.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à le signer et le mettre en œuvre.

11-12-18/37 – Opération « Rue du Mortier d’Or » à Dieppe – Subvention en faveur de la Foncière d’Habitat et Humanisme

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été décidé d’attribuer, à l’unanimité, une subvention d’un montant maximum de 12 000 € à la Foncière d’Habitat et Humanisme pour l’opération « Rue du Mortier d’Or » à Dieppe.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l’Habitat, a été autorisé à signer tout document à intervenir relatif à cette opération.

Les crédits sont inscrits au Budget Principal de Dieppe-Maritime.

11-12-18/38 – Opération « Pasteur 2 » à Dieppe – Subvention en faveur de Sodineuf Habitat Normand

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été décidé d’attribuer, à l’unanimité, une subvention d’un montant maximum de 87 500 € à Sodineuf Habitat Normand pour l’opération « Pasteur 2 » à Dieppe.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l’Habitat, a été autorisé à signer tout document à intervenir relatif à cette opération.

Les crédits sont inscrits au Budget Principal de Dieppe-Maritime.

11-12-18/39 – Opération « Pré Saint Etienne » à Arques-la-Bataille – Subvention en faveur de Sodineuf Habitat Normand

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été décidé d’attribuer, à l’unanimité, une subvention d’un montant maximum de 108 000 € à Sodineuf Habitat Normand pour l’opération « Pré Saint Etienne » à Arques-la-Bataille.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l’Habitat, a été autorisé à signer tout document à intervenir relatif à cette opération.

Les crédits sont inscrits au Budget Principal de Dieppe-Maritime.

11-12-18/40 – Signature de la convention Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la Ville de Dieppe

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Monsieur le Président a été autorisé, à l’unanimité :

- à signer la convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre,
- à attribuer les aides financières sous conditions après avis de la Commission thématique Habitat,

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget principal de Dieppe-Maritime à compter de 2019, et ce pour la durée de la convention.

• **TRANSPORTS**

11-12-18/41 – Examen du rapport d’activité de la STUD pour l’exercice 2017

Rapporteur : M. Daniel LEFEVRE

Il a été pris acte du rapport d’activité de la S.T.U.D. concernant la délégation de service public en matière de transports urbains pour l’année 2017.

11-12-18/42 – Concession de service public relative à l'exploitation de services publics de transport public de voyageurs – Choix du concessionnaire

Rapporteur : M. Daniel LEFEVRE

Il a été approuvé, à la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre : M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour M. René DESPREZ), Mme Christine GODEFROY, Mme Imelda VANDECANDELAERE (et pour M. Claude FERCHAL), Mme Bérénice AMOURETTE (et pour Mme Marie-Laure DUFOUR), et M. Franck SOTTOU ; 4 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN), Mme Annie OUVRY (et pour Mme Virginie LEVASSEUR)) :

- le choix de la société STUD comme concessionnaire en charge du service de transport public de voyageurs,
- le projet de concession de service public relative à l'exploitation de services de transport public de voyageurs et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de négociation avec ledit candidat.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la concession et à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la délibération.

• PATRIMOINE

11-12-18/43 – Requalification de la rue Ampère de la ZA de Douxmesnil : Convention à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE 76) pour l'effacement des réseaux aériens

Rapporteur : M. le Président

Le projet relatif aux travaux d'effacement de réseaux de la rue Ampère (Zone d'activités Economiques du Douxmesnil à Offranville) a été validé à l'unanimité.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir.

La dépense d'investissement est inscrite au budget communautaire de l'année 2018 pour un montant de 29 643,50 € TTC.

• OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME

11-12-18/44 – Sollicitation du renouvellement du classement de l'Office de Tourisme en première catégorie

Rapporteur : M. Bruno BIENAIME

Il a été décidé de solliciter, à l'unanimité, le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime en première catégorie.

L'Office de Tourisme Dieppe-Maritime a été autorisé à constituer le dossier.

Monsieur le Président a été autorisé à signer le dossier de demande de classement ainsi que tous documents à intervenir dans le cadre de cette procédure de classement.

11-12-18/45 – Avance de subventionnement pour 2019

Rapporteur : M. Bruno BIENAIME

Il a été décidé, à l'unanimité, de prévoir le versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement pour 2019, au budget principal de la régie « Office de Tourisme Dieppe-Maritime », correspondant à 50 % du montant de la subvention pour l'année 2018, soit 84 000,00 €.

La dépense sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2019 et la recette au budget principal de la régie « Office de Tourisme Dieppe-Maritime ».

11-12-18/46 – Tarification des partenariats dans le cadre de la Solitaire du Figaro 2019**Rapporteur : M. Bruno BIENAIME**

Il a été décidé de fixer, à l'unanimité, les tarifs des partenariats dans le cadre de l'arrivée de la Solitaire URGO-LE FIGARO 2019 comme suit :

Visibilité	
<i>Packs proposés</i>	<i>Prix proposés</i>
<i>Pack First (logo, lien vers le support numérique dédié et 2 places cocktail VIP)</i>	<i>250,00 € HT</i>
<i>Pack First + (logo, lien vers le support numérique dédié, relais sur les réseaux sociaux, 4 places cocktail VIP et logo sur le programme de 24 pages diffusé à 20 000 exemplaires)</i>	<i>500,00 € HT</i>
<i>Pack Business (logo, lien vers le support numérique dédié, relais sur les réseaux sociaux, 8 places cocktail VIP, logo sur le programme de 24 pages diffusé à 20 000 exemplaires, publicité (1/4 de page) dans le programme, 2 places pour le repas business, 2 invitations au cocktail de remise des prix, 2 invitations à la soirée de clôture et 2 places de bateau pour la parade de clôture)</i>	<i>1 000,00 € HT</i>
<i>Pack Business + (logo, lien vers le support numérique dédié, relais sur les réseaux sociaux, 8 places cocktail VIP, logo sur le programme de 24 pages diffusé à 20 000 exemplaires, publicité (1/2 de page) dans le programme, 4 places pour le repas business, 4 invitations au cocktail de remise des prix, 4 invitations à la soirée de clôture, banderole du partenaire sur le site et 4 places de bateau pour la parade de clôture)</i>	<i>1 500,00 € HT</i>
<i>Pack Business Premium (logo, lien vers le support numérique dédié, relais sur les réseaux sociaux, 8 places cocktail VIP, logo sur le programme de 24 pages diffusé à 20 000 exemplaires, publicité (1/2 de page) dans le programme, 6 places pour le repas business, banderole du partenaire sur le site, 6 invitations au cocktail de remise des prix, 6 invitations à la soirée de clôture, pub web sur le support numérique dédié et 6 places de bateau pour la parade de clôture)</i>	<i>2 000,00 € HT</i>
Relations Publiques sur un vieux gréement	
<i>Durées proposées</i>	<i>Prix proposés</i>
<i>½ journée – matin ou après midi</i>	<i>5 000,00 € HT</i>
<i>1 soirée</i>	<i>7 000,00 € HT</i>
<i>1 journée</i>	<i>9 000,00 € HT</i>
Relations publiques sous tente	
<i>Durées proposées</i>	<i>Prix proposés</i>
<i>½ journée – 8h30 / 14 h ou 15h / 20h30</i>	<i>2 500,00 € HT</i>
<i>1 journée – 8h30 / 22h</i>	<i>4 000,00 € HT</i>
Encarts publicitaires dans le Figaro Magazine	
<i>Encarts à commercialiser</i>	<i>Prix proposés</i>
<i>Page entière</i>	<i>8 000,00 € HT</i>
<i>½ page</i>	<i>5 000,00 € HT</i>

Les recettes seront inscrites au budget annexe « commercialisation de produits touristiques ou dérivés » de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime dans un premier temps avant d'être reversées intégralement au budget principal de Dieppe-Maritime à l'issue de l'opération.

- **CYCLE DE L'EAU**

11-12-18/47 – SPANC – Redevances d'assainissement non collectif à compter du 1er janvier 2019

Rapporteur : Mme PIMONT

Il a été décidé, à l'unanimité, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2019, le montant des redevances comme suit :

- redevance annuelle d'assainissement non collectif : 30,50 € HT,
- contrôle conception : 62,00 € HT,
- contrôle réalisation : 89,00 € HT,
- contrôle fonctionnement dans le cadre des ventes : 89,00 € HT.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe du SPANC.

11-12-18/48 – EAUX PLUVIALES – Approbation du zonage d'assainissement eaux pluviales de la commune de Martin Eglise après enquête publique

Rapporteur : Mme PIMONT

Il a été approuvé, à l'unanimité, le plan de zonage d'assainissement eaux pluviales de la commune de Martin-Eglise tel qu'annexé à la délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège administratif de Dieppe-Maritime et dans la commune de Martin Eglise et d'une mention dans un journal.

Le plan de zonage d'assainissement eaux pluviales approuvé est mis à disposition du public au siège administratif de Dieppe-Maritime et dans la commune de Martin Eglise.

11-12-18/49 – EAU POTABLE – Mise à jour de la convention d'occupation du domaine public par les opérateurs de téléphonie

Rapporteur : Mme PIMONT

Il a été décidé, à l'unanimité, de fixer à 8 000 € HT le montant de la redevance annuelle des opérateurs de téléphonie mobile pour l'installation d'antennes et d'équipements radiotéléphoniques sur les sites des réservoirs d'eau potable de Dieppe-Maritime, et d'approuver la convention cadre d'occupation de domaine public pour l'installation d'antennes et d'équipements radiotéléphoniques sur les sites des réservoirs d'eau potable annexée à la délibération.

Monsieur le Président a été autorisé à signer toutes les conventions à intervenir.

Le montant sera appliqué à l'ensemble des conventions d'occupation du domaine public conclues avec les opérateurs de téléphonie mobile au fur et à mesure de leur renouvellement et pour les nouvelles demandes.

Les recettes seront inscrites au budget annexe de l'eau.

11-12-18/50 – EAU/ASSAINISSEMENT – Cahier des charges pour la rétrocession des ouvrages d'eau potable, d'assainissement eaux usées et eaux pluviales dans le domaine public

Rapporteur : Mme PIMONT

Il a été approuvé, à l'unanimité, le cahier des charges et les conventions de rétrocession annexés à la délibération. Monsieur le Président a été autorisé à signer les conventions de rétrocession à intervenir et tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

• **DÉCHETS MÉNAGERS**

11-12-18/51 – Marché de collecte et traitement avec Falaises du Talou

Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à signer et exécuter tous les actes de gestion des marchés ci-dessous :

N°	Intitulé	Titulaire
Lot 1	Pré-collecte et collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables hors verre	IKOS ENVIRONNEMENT ZI du Marais 76340 Blangy sur Bresle Siret : 39827720200014
Lot 2	Collecte en point d'apport volontaire du verre	MINERIS SAS 37 rue Paul Sain CS40100 84918 Avignon cedex 9 Siret : 47952304500058
Lot 4	Traitement des ordures ménagères résiduelles provenant de la collecte	VALOR'CAUX Route de Venestanville 76740 BRAMETOT Siret : 50174413000037
Lot 5	Tri et valorisation des déchets papiers, emballages provenant de la collecte sélective (hors verre)	IPODEC NORMANDIE 18/20 rue Henri Rivière 76171 Rouen cedex 1 Siret : 38015018500219

Les dépenses seront imputées au Budget Déchets Ménagers et Assimilés de Dieppe-Maritime sur l'exercice 2019 et suivants conformément à la durée des marchés.

• **SIG**

11-12-18/52 – Convention d'échanges et de mise à disposition du SIG de Dieppe-Maritime avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Dieppois Terroir de Caux

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à signer tout document relatif à la mise en place de la convention d'échanges et de mise à disposition du SIG de Dieppe-Maritime.

• **RELATIONS HUMAINES**

11-12-18/53 – Partenariat de formation professionnelle territorialisée 2018-2019

Rapporteur : M. le Président

Il a été approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée 2018-2019.

Monsieur le Président a été autorisé à signer ladite convention définissant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat de formation liant le CNFPT et la Communauté d'agglomération de la région dieppoise.

Ce partenariat pourra être réactualisé au besoin durant sa période d'exécution.

La dépense en résultant et fixée dans les articles 3.1 et 3.2 du contrat annexé à la délibération sera imputée au chapitre 011 et notamment à la nature 6184 du budget de Dieppe-Maritime.

11-12-18/54 – Mandat de Dieppe-Maritime au Centre de Gestion de Seine-Maritime (CDG 76) dans la cadre du lancement d'une consultation en 2019, portant sur la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2020

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque « prévoyance » qui sera engagée en 2019 par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

Il a été donné mandat au Centre de gestion de la Seine-Maritime pour la mise en œuvre d'une convention de participation.

Il a été pris acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

11-12-18/55 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un poste contractuel de Chargé(e) de mission Fonds Européens suivant les dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de trois ans maximum, pour le poste de Chargé(e) de mission Fonds Européens contractuel et de fixer la rémunération à l'indice brut 635 – indice majoré 532 du grade d'Attaché, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- D'approuver la création d'un poste contractuel de Directeur de service « Aménagement du territoire et habitat » suivant les dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de trois ans maximum, pour le poste de Directeur de service « Aménagement du territoire et habitat » contractuel et de fixer la rémunération à l'indice brut 633 – indice majoré 530 du grade d'Ingénieur, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- D'approuver la modification de la durée hebdomadaire d'un agent contractuel au grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe de 10 heures par semaine à 7,5 heures par semaine en raison du nombre d'élèves inscrits pour la rentrée scolaire 2018-2019,

- D'autoriser la suppression des postes créés mais non pourvus au tableau des effectifs pour des raisons diverses (mutations, démissions, retraite, avancement de grade...) comme suit :
 - Un poste contractuel de Chef de projet de politique durable et cadre de vie,
 - Un poste contractuel de Conseiller en Energie Partagé,
 - Quatre postes contractuels d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 2ème classe,
 - Un poste de Technicien contractuel.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

• **COMMANDE PUBLIQUE**

11-12-18/56 – Marché public de prestations de services en assurances

Rapporteur : M. le Président

Il a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président de Dieppe-Maritime à signer et exécuter tous les actes de la gestion des marchés ci-dessous :

- **Lot n°1 : Responsabilité Générale et risques annexes :**

Titulaire :	SMACL Assurances - 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9 - SIRET : 30130960500410
Engagement contractuel :	Garanties souscrites : <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité civile : offre de base + variante – protection juridique pour un taux de prime de 0,119 % HT applicable au montant total annuel des salaires bruts assujetti à cotisation URSSAF y compris indemnités de résidence et suppléments familiaux de l'ensemble du personnel à l'exclusion des primes ou avantages non soumis à cotisations sociales, - Garantie atteinte à l'environnement pour un forfait de 2 761,01 € HT.

- **Lot 2 : Dommages aux biens et risques annexes**

Titulaire :	SMACL Assurances - 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9 - SIRET : 30130960500410
Engagement contractuel :	0,50 € HT / m ² .

- **Lot 3 : Automobile et risques annexes**

Titulaire :	SMACL Assurances - 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9 - SIRET : 30130960500410
Engagement contractuel :	Offre de base (31 493,10 € TTC) + variante – véhicule de remplacement pour les véhicules légers dans le cadre de la garantie assistance (15 € HT par véhicule de remplacement).

- **Lot 4 : Prévoyance statutaire**

Titulaire :	Groupement CNP ASSURANCES / GRAS SAVOYE SA dont l'intermédiaire est le cabinet GRAS SAVOYE 33/34 Quai Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 PUTEAUX Cedex SIRET : 311 248 637 00804
Engagement contractuel :	Garanties souscrites : <ul style="list-style-type: none">- Décès sans franchise,- Accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise sur la prestation en nature et avec une franchise de 15 jours sur les traitements pour les agents CNRACL. Taux : 1,75 % applicable sur le total des traitements indiciaires bruts.

Les dépenses seront imputées au Budget Principal de Dieppe-Maritime pour les exercices 2019 à 2024.

11-12-18/57 – Groupement de commandes avec la Ville de Dieppe en vue du renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques

Rapporteur : M. le Président

Il a été approuvé, à l'unanimité, le principe de la convention de groupement de commandes avec la Ville de Dieppe pour la passation d'une part, d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement des contrats d'exploitation des installations thermiques incluant le chauffage, l'eau chaude, la ventilation et la climatisation des bâtiments des 2 entités et d'autre part, du contrat d'exploitation.

Monsieur le Président a été autorisé à signer à la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Ont été désignés parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de Dieppe-Maritime :

- Mme Isabelle DUBUFRESNIL, Mme Véronique MPANDOU et Mme Annie PIMONT comme titulaires,
- M. Bruno BIENAIME, M. Bernard BREBION et M. Bernard MACHEMEHL comme suppléants,

pour siéger à la CAO du groupement de commandes.

Monsieur le Président a été autorisé à signer le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ainsi que tous les actes de gestion du marché.

Les crédits correspondants seront inscrits sur le budget principal de Dieppe-Maritime sur l'exercice 2019 et suivants conformément à la durée des marchés.



Le Président,


Patrick BOULIER

⇒ **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 22h20.**

Affiché le 18/12/2018